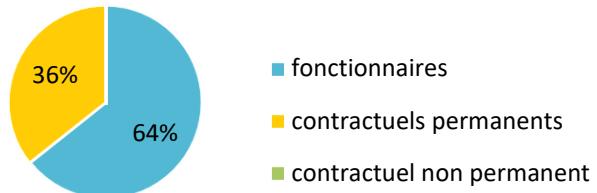


## SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

**Effectifs**→ **14 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

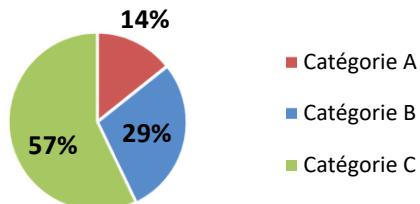
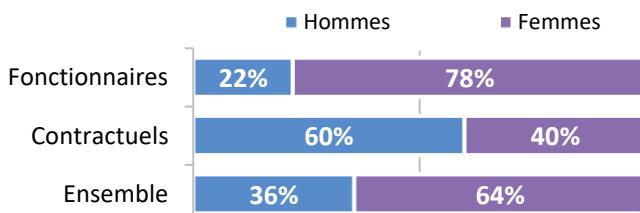
- > 9 fonctionnaires
- > 5 contractuels permanents
- > 0 contractuel non permanent

→ **1 contractuel permanent en CDI**

Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

**Caractéristiques des agents permanents**→ **Répartition par filière et par statut**

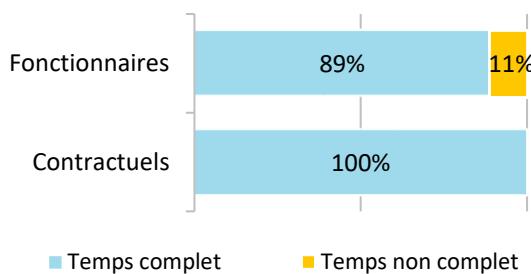
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	78%	80%	79%
Technique	22%	20%	21%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

→ **Répartition des agents par catégorie**→ **Répartition par genre et par statut**→ **Les principaux cadres d'emplois**

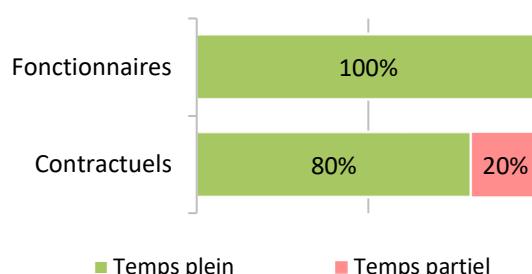
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	43%
Rédacteurs	29%
Adjoints techniques	14%
Attachés	7%
Ingénieurs	7%

## — Temps de travail des agents permanents

### ► Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ► Répartition des agents à temps plein et à temps partiel



### ► La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	50%	0%

### ► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

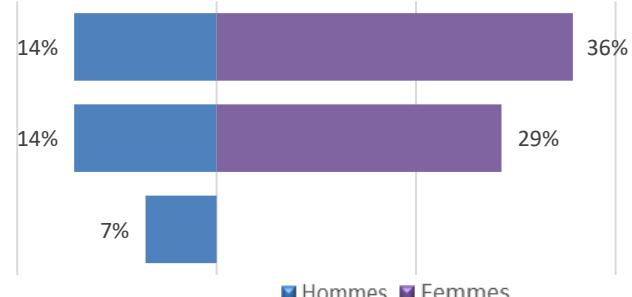
20% des hommes à temps partiel  
0% des femmes à temps partiel

## — Pyramide des âges

### ► En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen*des agents permanents	
Fonctionnaires	49,17
Contractuels permanents	46,50
Ensemble des permanents	48,21
Tranche d'âge	de - de 30 ans

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## — Équivalent temps plein rémunéré

### ► 11,95 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 7,53 fonctionnaires
- > 2,92 contractuels permanents
- > 1,50 contractuel non permanent

21 749 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## — Positions particulières

Aucune position particulière

## Mouvements

- En 2024, 4 arrivées d'agents permanents et 2 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
<b>12 agents</b>	<b>14 agents</b>
<sup>1</sup> cf. page 7	

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↗	12,5%
Contractuels	↗	25,0%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>16,7%</b>

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 077-257701748-20251217-DCS2025\_43-DE

- Principales causes des départs d'agents permanents

Mutation	50%
Démission	50%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	75%
Voie de mutation	25%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- Un avancement d'échelon et un avancement de grade

## Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 077-257701748-20251217-DCS2025\_43-DE

### ► Les charges de personnel représentent 6,36 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>10 255 683 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>651 868 €</b>	<b>Soit 6,36 % des dépenses de fonctionnement</b>
<i>* Montant global</i>				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	431 416 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	146 361 €	
IFSE :	112 350 €	31 571 €
CIA :	13 165 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	918 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	7 301 €	
Supplément familial de traitement :	963 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

### ► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S	S	35 865 €		39 113 €	S
Technique		S				S
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
<b>Toutes filières</b>	<b>S</b>	<b>S</b>	<b>35 865 €</b>	<b>S</b>	<b>36 513 €</b>	<b>S</b>

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

### ► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 33,93 %

#### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	<b>35,78%</b>
Contractuels sur emplois permanents	<b>28,50%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>33,93%</b>

Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

50 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024

⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### ► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S	S					S	S		S	S	
Catégorie B	9 270 €	1 440 €	13%									
Catégorie C	7 774 €	656 €	8%	S	S		S			S		

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

## Absences

- En moyenne, 11,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

- > En moyenne, 11,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,17%	0,55%	2,23%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	3,17%	0,55%	2,23%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	3,42%	0,82%	2,50%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 100,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

- 1 seul accident du travail déclaré au total en 2024
- > 1 accident du travail pour 14 agents en position d'activité au 31 décembre 2024

## Prévention et risques professionnels

- ASSISTANT DE PRÉVENTION  
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

- FORMATION  
5 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 312 €  
Coût par jour de formation : 62 €

- DÉPENSES  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 481 €

- DOCUMENT DE PRÉVENTION  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

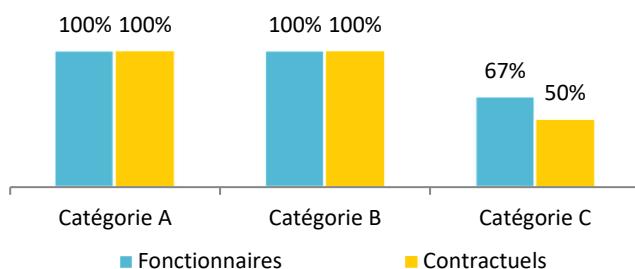
- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

## Formation

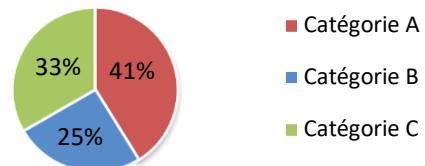
En 2024, 78,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

51 jours de formation pour 100 agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



4 604 € ont été consacrés à la formation en 2024

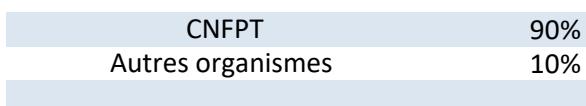
Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 3,6 jours par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



## Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	3 000 €	720 €
Montant moyen par bénéficiaire	600 €	360 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

## Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

## — Précisions méthodologiques —

### ► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### ► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

#### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### ► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.